

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} Septembre 2022

Nombre de conseillers élus : 15

Sous la Présidence du Maire Jean COMBELLES,

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents : 12

Procuration : 2

Date de la convocation :

25.08.2022

Membres Présents :

Mmes, BOLOT Hélène, BRUNDU-REMY Isabelle, DAAB Sandra, LAUER Martine, Mrs ANCIEN Stéphane, FAVRE Christian, LECLAIRE Fabrice, MOSCATO Georges, RAJAONARISON Michel, SCHARFF Christophe, THOMAS Julian.

Membres absents excusés :

Mmes COLLET Nicole, (procuration), DECAMUS Sophie, (procuration),

Membres absents : Mme HEITZ Daphné.

Secrétaire de séance : Mme DAAB Sandra.

Procès-verbal du conseil municipal du 26 Juillet 2022

Monsieur le maire donne lecture du procès-verbal et demande s'il y a des observations, aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

25-2022) ACQUISITION D'UN BIEN SUR LA COMMUNE

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir un bien sur la commune, en l'occurrence une grange sise au 16 Bis Rue Franche, cadastré Section 1 - parcelle N°56 d'une contenance de 0,6 a pour la somme de **65 000 €** (*soixante-cinq mille euros*).
- Charge monsieur le maire de représenter la commune et de signer l'acte de vente auprès de l'étude notariale Maîtres LEHMANN & GERARD-PICCIONI ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.
- Les frais concernant cet acte de vente et l'inscription au livre foncier sont à la charge de la Commune.

Voté à l'unanimité

26-2022) PRET de 40 000 €

Monsieur le Maire de la Commune de Vaux est autorisé à ouvrir auprès du CREDIT MUTUEL, un prêt à long terme d'un montant de **40 000 €**, pour le financement de l'achat d'une grange.

Les conditions sont les suivantes :

Durée :	15 ans
Taux d'intérêt :	1.60 % fixe sur 15 ans Les intérêts sont calculés sur la base de 365 / 365 jours
Disponibilité des fonds :	Dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fraction et au plus tard le 31 octobre 2022
Frais de dossier :	Forfait de 150 €, payables à la signature du contrat
Remboursement :	Mensualités constantes en capital et intérêts : 250,10 € sur 15 ans Par prélèvement SEPA sur le compte de la Trésorerie de Montigny les Metz
Remboursement anticipé :	Possible à tout moment sans préavis et paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

Délibération rendue exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Voté à l'unanimité

27-2022) DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire de la Commune de Vaux explique aux membres du Conseil municipal la nécessité de réaliser un prêt à long terme d'un montant de 40 000 €, pour le financement de l'achat d'une grange.

Cette somme n'ayant pas été prévue au BP, il convient donc de prendre une décision modificative afin de l'inscrire au budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre une décision modificative de la façon suivante :

A la section d'Investissement :

En dépenses :	
- Au compte 2138 :	+ 40 000,- €
En Recettes :	

- Au compte 1641 :

+ 40 000,- €